



Rencontre du Comité consultatif sur le projet éolien Saint-Cyprien

24 février 2015, 18 h 30 à 21 h

Bureau EDK, 603C Route 219 Sud, Napierville, QC, JOJ 1L0

Compte rendu

Clause d'engagement, d'indépendance et de confidentialité

Les membres participant au comité consultatif sur le projet éolien Saint-Cyprien s'engagent à contribuer au dialogue de manière courtoise et constructive en vue d'exprimer les préoccupations de la communauté et proposer des modifications en vue que le projet soit responsable d'un point de vue économique, environnemental et social. En participant au comité, les membres préservent l'indépendance totale de leurs opinions, qu'elles soient défavorables ou favorables au projet. Les comptes-rendus seront non-nominatifs et la confidentialité des propos, sauf du promoteur, sera préservée afin de respecter le positionnement des membres quant à l'issue du projet.

Présents :

- Lynn Jacobs (Porte-parole du projet éolien pour EDK)
- Stéphane Poirier (Coordonnateur du projet éolien pour EDK)
- Eva Johnson (Conseillère à l'agence de protection environnementale de Kahnawà:ke)
- Daniel Turcotte (Citoyen de St-Cyprien de Napierville)
- Michel Monette (Conseiller Municipal de St Cyprien de Napierville)
- Jeannine Pinard (Citoyenne de Saint-Bernard-de-Lacolle)
- Jean-Marie Mercier (Conseiller Municipal de St-Cyprien de Napierville)
- Francis Garceau (Citoyen de St-Cyprien-de-Napierville)
- Serge Lefebvre (Propriétaire-signataire)
- Jean-François Boire (Propriétaire-signataire)
- Charlotte Cordier (Facilitatrice-Documentation, Transfert Environnement et Société)
- Julie Reid Forget (Facilitatrice-Animatrice, Transfert Environnement et Société)
- François Tremblay (Directeur de projet - secteur Éolien, Activa Environnement)

Absents:

- Annie-Pierre Corriveau (Citoyenne de St-Cyprien de Napierville)
- Chef Gina Deer (Conseil mohawk de Kahnawake)
- Maurice Boissy (Conseiller de St-Cyprien de Napierville)
- Vincent Moreau (Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM))
- Chantale Châtelain (Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu, COVABAR)
- Marie-Pierre Maurice (Pleine Terre)

Ouverture par la facilitatrice et présentation des objectifs de la rencontre et des participants

L'animatrice de la rencontre, Julie Reid-Forget, présente le déroulement de la soirée, les objectifs de la rencontre et invite les participants à se (re)présenter afin d'apprendre à se connaître et introduire les participants absents à la première réunion.

Mot de bienvenue d'Énergie durables Kahnawà:ke (EDK)

Madame Lynn Jacobs, la porte-parole d'EDK, présente l'objectif de la réunion et remercie tout le monde de se rendre disponible pour la rencontre. Elle déclare qu'EDK a reçu l'avis d'acceptabilité de l'ÉIE, ce qui permet de rendre public cette étude. À cet effet, Mme Jacobs fournit à chacun (clé USB) tous les documents de l'ÉIE et des documents qui seront discutés durant la réunion du comité consultatif d'aujourd'hui.

Tour de table rapide pour les deux nouveaux participants

Tous font une brève présentation et les deux nouveaux prennent le temps d'expliquer leur présence au comité. Mme Johnson, Conseillère à l'agence de protection environnementale de Kahnawà:ke se présente et explique les diverses aspirations et démarches environnementales à Kahnawà:ke notamment en créant des maisons plus efficaces en énergie et la gestion des déchets. Elle précise que David Suzuki est venu les voir pour les appuyer dans leurs efforts. Elle exprime aussi son appui au projet éolien.

François Tremblay, expert-conseil d'Activa environnement, se présente et précise qu'il est ici pour étayer certains détails quand aux coûts d'électricité liés à l'éolien ainsi que les effets d'un parc éolien sur les valeurs immobilières.

Retour sur le compte-rendu du 9 février

- Page 2 : Une participante évoque qu'il serait important de mentionner qu'il y a un nid de faucon pèlerin aussi sous le pont Noyan. Le nid, n'ayant qu'un individu mâle, est considéré comme inactif mais devrait être néanmoins mentionné au compte-rendu.
- Page 3 : On propose de mettre au singulier le mot "étude" car EDK en avait présentée qu'une seule lors de la dernière rencontre. Une autre solution est avancée : celle de laisser le mot au pluriel en annexant d'avantages d'études.
- Une question est posée concernant le nombre de maisons visitées en porte-à-porte inscrit au dernier compte-rendu. Selon la personne, la quantité exacte n'était pas connue lors de la dernière réunion. Le chiffre sera donc enlevé du compte-rendu.
- Afin que les discussions puissent être ouvertes et transparentes, Transfert Environnement et Société propose une clause de confidentialité en première page de chaque compte-

rendu. La facilitatrice la lit à voix haute et demande aux participants d'exprimer leurs commentaires. Les participants sont d'accord avec le texte qui sera désormais présent à la première page de chaque compte-rendu. La facilitatrice demande si, avec l'aide de cette clause, il serait maintenant concevable de rendre les comptes-rendus publics avec la liste des noms des participants. Les participants acquiescent.

- Une participante demande toutefois si cela ne va pas de soit et si en rendant le comité public, les noms ne deviennent pas automatiquement publics. La facilitatrice nuance les aspects publics d'un comité comme celui-ci. Le promoteur précise que le comité est effectivement public car ils ont invités l'ensemble des acteurs du milieu à participer. Cependant, un nombre limité de membres a été proposé pour des raisons de logistique. Le but de ce processus, c'est d'avoir un comité transparent, public et représentatif.
- Grâce à la nouvelle clause et les comptes-rendus non-nominatifs, un participant, qui avait quelques inquiétudes sur la possibilité de rendre public les noms des membres du comité, estime que le problème est ainsi réglé.
- Le promoteur annonce que le site web a eu des mises à jour et souhaite pouvoir mettre les comptes-rendus en ligne. On souhaite que les comptes-rendus transmis en ligne incluent les modifications demandées lors des validations de comptes-rendus. Ceci s'applique aux comptes-rendus du 27 janvier et du 9 février. Le comité est d'accord avec la mise en ligne des comptes-rendus avec la clause d'engagement, d'indépendance et de confidentialité.
- La facilitatrice demande aux participants s'ils ont de l'information concernant le projet qu'ils souhaiteraient porter à l'attention du comité. Un participant souhaite demander des précisions sur la lettre de la municipalité parue dans le bulletin municipal de St-Cyprien-de-Napierville qui expliquant que la municipalité se dissocie du projet éolien. On se demande si le promoteur avait pris connaissance de cette lettre et des résultats de la pétition. Le promoteur explique sa perception de cette lettre et qu'il y a une réflexion à faire à ce sujet. Dans les prochaines semaines, EDK prendra le temps de mettre au clair certains éléments concernés par cette pétition.
- Une personne avance que l'UPA serait aussi formellement dissociée du projet mais d'autres participants rétorquent que l'UPA reste plutôt neutre. EDK clarifie que la lettre indiquait que l'organisation ne souhaitait pas s'impliquer trop tôt dans le processus et qu'elle le ferait plutôt après le BAPE. Il est toutefois mentionné par un participant que quelqu'un de l'UPA pourrait se présenter au comité bientôt.
- Il est mentionné que les membres actifs de l'UPA auraient reçu une lettre demandant de ne pas participer au comité consultatif et qu'en raison de cette lettre, un des participants précise qu'il s'implique en tant que citoyen et non en tant que membre de l'UPA.
- Des participants disent que le problème de la pétition c'est qu'elle est convaincante pour des gens mal-informés mais qu'elle ne s'appuie pas uniquement sur des faits. Le promoteur explique qu'ils ont déjà contacté à plusieurs reprises le groupe d'opposants ayant organisé cette pétition, Le Vent Tourne, mais EDK n'a pas eu de retour à la plupart des lettres envoyées. Le seul retour de lettre a spécifié qu'ils ne voulaient pas avoir de dialogue avec EDK.
- L'idée d'un fonds de développement est présentée au comité qui pourrait inclure un partage des bénéfices et un montant fixe de dédommagement. Au sujet de la mise en place

d'un tel fond géré, entre autres et potentiellement, par des conseillers municipaux, un participant se demande s'il n'y aura pas conflit d'intérêts.

- Les conseillers ne veulent pas se prononcer sur des sujets municipaux dans le cadre du comité, ils invitent les participants à venir au prochain conseil municipal pour les entendre notamment expliquer l'objectif de cette lettre.
- La facilitatrice clarifie que la lettre de "dissociation" n'est pas nécessairement comprise de la même façon par toutes les parties prenantes. Elle invite donc des membres du comité à se présenter au conseil municipal du 10 mars qui devrait éclairer la position de la municipalité.
- Un des participants ne souhaite pas nécessairement se présenter au conseil et demeure insatisfait de la réponse obtenue au comité par les conseillers municipaux.

Présentation du contexte du projet par la promoteur

- Le promoteur explique la mission et la vision qui a fait naître la Commission de développement économique de Kahnawà:ke. On mentionne qu'EDK fait partie de la commission.
- EDK présente la structure de la commission et explique la stratégie de réinvestissement des revenus générés dans la commission. Les réinvestissements sont fait dans le développement d'entreprises locales et les services publics.
- On présente les coûts du projet qui s'élève à 60\$ millions et mentionne qu'ils doivent investir 60% des coûts du projet au Québec. Aussi, il est évoqué que 30% du coût des turbines devra être investis auprès d'entreprises gaspésiennes.
- On présente aussi les diverses retombées économiques dont l'argent attribué aux propriétaires, à la municipalité de Saint-Cyprien et à un fonds communautaire dont la répartition et le mécanisme de gestion du fond restent à déterminer.
- Une question est posé par rapport au fonds de fermeture. Le promoteur répond que ce fonds est constitué à partir de la 10^{ème} année d'exploitation à l'aide d'une firme indépendante qui calcule les coûts nécessaires à cet effet.

Période d'échange

- Un participant demande s'il existe un parc éolien au Québec qui a duré 20 ans. M. Tremblay mentionne que Cap Chat existe depuis 1999 et a été remis à neuf pour durer plus longtemps (2023).
- La facilitatrice rappelle le fonctionnement d'un fonds communautaire avec des exemples existants. Par exemple, le comité peut envoyer une lettre à la municipalité avec ses recommandations. EDK lance une idée de bourse d'étude pour la relève agricole puisqu'il y a des citoyens soucieux du futur de l'agriculture dans la région. Le fonds peut contribuer à réduire les craintes des personnes en investissant dans des secteurs qui leur tiennent à cœur. Une autre idée du promoteur est de créer des projets conjoints entre la communauté Mohawks et celle de Saint-Cyprien pour apprendre à mieux se connaître.

Présentation de M. François Tremblay "Portrait de l'industrie éolienne, ses aspects économiques et financiers"

- EDK clarifie qu'il ne peut toujours pas se prononcer sur les questions éthiques entourant les surplus énergétique d'Hydro-Québec mais comme la question semblait importante, un expert externe est ici pour en parler.
- M. Tremblay présente son expertise et les raisons qui l'ont amené à faire cette présentation. Il est consultant indépendant chez Activa environnement et a travaillé plusieurs années pour le Techno-centre éolien. Il explique qu'il a souvent eu à répondre à la question des surplus dans le cadre de ses divers mandats. Il mentionne la firme Dunsky, spécialiste en énergie, qui pourrait approfondir le sujet.
- On présente le contexte dans lequel l'éolien a été implanté au Québec et on explique les enjeux des surplus et des déficits énergétiques depuis plusieurs années.
- Le promoteur précise que plus les projets sont petits, plus ils sont coûteux (économies d'échelle).
- On précise qu'Hydro-Québec fonctionne par plans d'approvisionnement sur plusieurs années et qu'en réalité, le problème de surplus provient des prévisions effectuées qui sont assez variables en fonction de certains critères, dont le climat et la demande.
- Historiquement, il y a eu des périodes où les surplus semblaient plus importants, en proportion, que ceux qu'on connaît en ce moment. Selon l'Association canadienne de l'énergie éolienne, les surplus actuels représenteraient 2,7% de la capacité d'Hydro-Québec distribution;
- Les appels d'offres éoliens ont été amorcés durant une période de déficit d'électricité. Le choix de recourir à des projets éoliens a été fait pour plusieurs raisons : déployer rapidement des centrales électriques; alternatives aux turbines à gaz que le public ne voulait pas au Suroît; développer une industrie québécoise en éolien; aider au développement régionale de la Gaspésie. Par la suite, à partir du troisième appel d'offres, le gouvernement a également demandé que les projets éoliens soient de plus petites tailles et qu'ils appartiennent en partie aux communautés. Toutes les conditions rattachées aux appels d'offres ont eu une incidence sur les prix de l'électricité éolienne. Certains projets sont effectivement chers, d'autres sont compétitifs avec les récentes installations hydroélectriques. Ces coûts de revient doivent être analysés en fonction du coût marginal et non pas simplement en isolant le coût moyen de l'éolien versus le coût des centrales hydroélectriques amorti depuis plusieurs décennies.
- Mr. Tremblay rappelle que pour davantage de précisions et les chiffres exactes sur leur plan d'approvisionnement et le coût des centrales actuelles, il faudrait demander directement à Hydro-Québec et aux différents ministères qui sont en lien avec la partie développement économique et richesses naturelles

Présentation de M. François Tremblay: impacts du développement éolien sur les coûts de l'électricité et la valeur foncière

- Mr. Tremblay présente d'abord les diverses études sur les effets des parcs éoliens sur la valeur foncière.
- Il explique d'abord qu'il y a plusieurs facteurs déterminants de la valeur foncière et la localisation près d'un parc éolien n'est qu'un d'entre eux. La dynamique de l'offre et la demande est multicritères (proximité d'une ville-centre, lieu de villégiature, adéquation de

la maison en tant que tel, etc.). Il est très difficile d'isoler un facteur en particulier pour expliquer une valeur de propriété, mais en général les facteurs d'offre (nombre de propriété disponible sur le marché) et de demande (capacité de payer des ménages) sont prépondérants par rapport aux critères esthétiques de désirabilité.

- Il explique qu'il y a des conclusions différentes en fonction du type d'étude: approche par étude de cas (nombre plus limitée de transactions ciblées en fonction de ce qu'on veut démontrer) et approche par étude statistique (plusieurs transactions avec critères de sélections explicitées) . L'approche par étude de cas semblent dirent qu'il y a 30%-60% de baisses de valeur. Alors que les études statistiques disent que les impacts sont négligeables. Par contre, une étude statistique réalisée dans l'état de New York arrive à la conclusion qu'il y a des pertes de valeurs dans un comté et pas dans l'autre. À ce jour, au Québec, aucune étude ne répertorie de baisse de valeur.
- Selon Mr. Tremblay, la perte de valeur foncière liée à l'implantation de parcs éoliens au Québec serait peu probable pour plusieurs raisons. Une étude de Santé Canada sur les impacts des éoliennes sur la santé devrait permettre d'éclaircir certaines inquiétudes des citoyens et changer la perception de la filière.
- Par rapport à l'Ontario qui connaît un développement plus chaotique, le développement au Québec est bien encadré et se fait en respect de l'environnement et des communautés. Selon M. Tremblay, si on développe bien les parcs éoliens, on minimise les nuisances et donc on augmente l'acceptabilité sociale.
- Mr. Tremblay rappelle que les études sont disponibles sur la clef USB et présente les types d'études (2 études de cas et 7 statistiques).

Pause

Période d'échanges

- La facilitatrice revient d'abord sur la présentation du Promoteur et demande aux participants d'échanger sur le fond communautaire d'abord.
- *Plusieurs participants lancent des idées :*
 - Les projets environnementaux pourraient être soutenus par ce fonds. En plus, ce genre d'investissement viendrait renforcer la vision de développement durable du promoteur.
 - Les municipalités pourraient recevoir un coup de pouce grâce à ce fonds étant donné l'ambiance d'austérité qui se pointe à l'horizon.
 - On rappelle que les citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle devraient aussi bénéficier du fonds car ils seraient davantage touchés.
 - Les projets doivent être durables et bénéficier à l'ensemble de la population.
 - Un participant soumet la possibilité de réinvestir dans le projet avec un retour annuel.
 - On fait aussi référence à la filière éolienne en Allemagne organisée en coopérative.
 - On parle aussi de créer un fond intergénérationnel pour les personnes vulnérables de la communauté.
- Toutefois, étant donné le temps disponible pour cette discussion, la facilitatrice propose aux

membres de réfléchir chacun de son côté sur la façon de dépenser le fond communautaire et d'envoyer leurs réponses individuelles au promoteur. Le promoteur pourrait ainsi compiler les idées et les présenter lors de la prochaine rencontre. Des questions-guide seront envoyées aux membres du comité pour orienter le sondage interne.

- Un participant demande s'il y a eu des échecs éoliens au Québec et Mr. Tremblay répond qu'en raison des normes de l'époque, Cap Chat et Le Nordais ont eu de difficultés à démarrer.
- Le promoteur présente les prochaines étapes et ce qu'implique l'avis de recevabilité de l'étude d'impact (ÉI). L'ÉI sera rendue publique le 26 février. La séance d'information du BAPE du 31 mars concernera le processus et les questions d'ordre général. D'ici 60 jours, s'il y a des requérants, il y aura des audiences du BAPE.
- On nous informe que la municipalité a transmis un avis de conformité à la CPTAQ pour l'analyse du dossier.
- Le promoteur mentionne qu'un journaliste du Coup d'œil voudrait venir à la prochaine rencontre pour voir comment se déroule une rencontre du comité. La facilitatrice précise que c'est au comité de décider s'il accepte la présence d'un journaliste et, si oui, dans quelles conditions. Les participants sont d'accord et trouvent ça intéressant du moment qu'il respecte quelques règles. On réitère que la transparence et l'ouverture sont des atouts du comité.
- La facilitatrice confirme qu'il n'y a pas d'objection du comité quant à la participation du journaliste et sa participation sera évaluée en ce sens et en respect du processus d'évaluation du BAPE.

Validation du thème et déroulement des prochaines rencontres

- La facilitatrice propose de déplacer la prochaine rencontre à la semaine suivante pour que les membres du comité puissent aller au conseil municipal le 10 mars.
- Un sujet est proposé par le promoteur pour la prochaine rencontre: retour sur le fond communautaire, simulation sonore et les impacts sur l'agriculture.

Période d'échange et prochaines étapes

- On explique que les activités de consultation et d'information vont devoir respecter l'échéancier et les bonnes pratiques liées au processus du BAPE et que le promoteur devra s'entendre sur certaines modalités de consultation auprès des citoyens.
- L'étude d'évaluation d'impact sera disponible en ligne, au bureau et à la bibliothèque.

Date de la prochaine rencontre: 17 ou 24 mars 2015

Fin de la réunion: 21 h 09

Charlotte Cordier, Facilitatrice-documentation